



Préserver le pouvoir d'achat de son épargne



Flambée de l'inflation, remontée des taux d'intérêt, changement de cap des politiques monétaires, instabilité géopolitique, poursuite de la crise sanitaire dans certaines zones géographiques... L'année 2022 n'a pas manqué de rebondissements économiques et financiers et 2023 s'ouvre pleine d'inconnues tant sur le cycle de croissance que du côté des marchés. Comment réagir face à ce contexte pour les épargnants et comment faire les bons choix pour la gestion de son patrimoine?

Thibaut Cossenet, directeur de l'Offre Épargne et Patrimoniale du Groupe Le Conservateur.

Comment le Conservateur accompagne-t-il ses clients dans ces temps complexes et dans un marché fortement concurrentiel?

THIBAUT COSSENET. Te vais tout d'abord rappeler que Le Conservateur est une mutuelle d'assurance créée en 1844, soit il y a près de 180 ans. Depuis 1844, le Conservateur est un Groupe d'Assurance spécialisé dans la gestion d'épargne de moyen et de long terme. Loin des effets de mode et du court-termisme, « nous donnons de la valeur au temps ». La période actuelle doit nous rappeler que la gestion de patrimoine est parfois complexe et qu'il convient d'être accompagné pour faire les bons choix et éviter les pièges. Au Conservateur, nous suivons nos sociétaires et leurs familles sur longue période avec un sens aigu de la proximité et de l'écoute.

Face aux multiples incertitudes qui émaillent le futur, nous construisons avec les épargnants les stratégies patrimoniales qui reposent sur 4 axes d'analyse : l'axe économique, l'axe fiscal et social, l'axe civil et enfin la prévoyance. Ces 4 dimensions d'analyse et de conseil sont indispensables pour établir avec solidité les solutions permettant de répondre aux objectifs

de nos clients. Pour permettre cette approche sur-mesure Le Conservateur se base sur son réseau de conseillers, ainsi que sur des implantations locales permettant de recevoir nos clients, proches de vous, proches de chez vous.

L'un des enjeux de 2022 a été bien entendu le fort retour de l'inflation. Quelles sont les bonnes orientations à prendre dans la gestion de son patrimoine ?

THIBAUT COSSENET. En effet, l'inflation a fait son retour et il faut remonter à 1985 pour retrouver en France un tel niveau. À +6,2% estimés à fin octobre, l'inflation est un enieu maieur et 2022 restera probablement un tournant important à ne pas manquer pour les épargnants. L'étude de la structure du patrimoine financier des ménages français nous indique que, selon l'INSEE et la Banque de France, près de 60% de cette épargne financière est rémunérée depuis l'été 2021 à un taux de rendement inférieur à l'inflation entraînant ainsi une forte perte de pouvoir d'achat de cette épargne. Rappelons que l'épargne est une alternative à une consommation immédiate et qu'il convient donc de raisonner en taux de rendement réel, c'est-à-dire

net d'inflation, et de veiller à trouver des stratégies permettant sur le long terme la préservation, voire la bonification du pouvoir d'achat futur de cette épargne. En 2022, pour de nombreux ménages, la perte de pouvoir d'achat de l'épargne prudente (liquidités, livrets, fonds en Euros...) peut se chiffrer à plusieurs milliers d'Euros et cela de manière presque invisible car cette épargne ne perd pas en valeur mais perd en pouvoir d'achat. Dans le même temps, le besoin d'épargne de long terme n'a jamais été aussi important pour faire face aux enjeux démographiques liés à l'allongement de la durée de la vie et aux incertitudes quant à l'avenir du système des retraites. On peut donc considérer que ce début d'année 2023 est une charnière importante dans les stratégies d'épargne des Français.

Concrètement, que faut-il faire? Quelles sont les bonnes questions à se poser?

THIBAUT COSSENET. L'approche doit être personnalisée pour chaque épargnant, toutefois nous pensons qu'il existe trois axes majeurs de réflexion. En premier lieu, il convient d'analyser finement la part de l'épargne de pré-

caution dans son patrimoine et probablement dans de nombreux cas, de la réduire. En effet, malgré la hausse récente des taux d'intérêt, l'épargne de précaution ainsi que de nombreuses solutions prudentes traditionnelles peuvent rester durablement rémunérées à des taux réels négatifs. Il n'est en effet pas exclu que l'inflation puisse persister dans l'avenir. Le second axe d'action consiste à privilégier la diversification financière au sein des enveloppes d'épargne de moyen et long terme comme l'Assurance-Vie, qui reste l'enveloppe d'épargne universelle avec de multiples valeurs ajoutées, ou encore le Plan d'Epargne Retraite. Sur longue période, les marchés financiers, et en particulier les marchés boursiers, permettent généralement de valoriser son épargne. De plus, la remontée récente des taux d'intérêt permet de redonner du potentiel aux placements obligataires. En complément et face à un environnement résolument instable, nous proposons aussi des solutions non directionnelles sur les marchés boursiers comme notre gamme de produits structurés Conservateur Double Opportunité. Elle permet de tirer profit, au terme de la durée de l'investissement (5, 6 ou 7 ans) de la hausse,





comme de la baisse, du marché actions européen si elle doit avoir lieu. Une opportunité de gestion innovante permettant de ne pas avoir à se poser la question de l'avenir d'un investissement sur un point bas ou sur un point haut du marché. Enfin, il convient de renforcer les allocations dans les solutions gérées en différentiel d'inflation comme la Tontine financière par exemple.

En quoi la Tontine permet-elle de répondre à l'environnement financier et économique actuel?

THIBAUT COSSENET. Tontine, créée en 1653, est un mécanisme viager d'épargne collective encadré par le Code des assurances. Chaque épargnant peut adhérer en Tontine pour une durée minimale de 10 ans et pour une durée maximale de 25 ans. Durant cette période, l'épargne, indisponible, est confiée à nos gestionnaires qui peuvent ainsi faire du temps un allié sans avoir à gérer d'option de liquidité qui se révèle coûteuse. Ils peuvent ainsi saisir les opportunités financières en optant sur longue période pour les actifs financiers les plus performants (actions, capital investissement...) tout en sécurisant à l'approche du terme défini et choisi par l'adhérent. Cette gestion spécifique permet de lisser sur longue période les aléas financiers de court terme et d'obtenir une performance en différentiel d'inflation. Elle procure depuis plus de trente ans un gain de pouvoir d'achat de l'ordre de +3 % par an (pour un adhérent âgé de 45 ans lors de l'adhésion pour une durée de quinze ans) et cela, même pour les Tontines avant traversé le dernier choc inflationniste et arrivées à échéance au début de la décennie 1990.

> PROPOS RECUEILLIS PAR **Charles DETOUNOL**

AVEC LA TONTINE,

« Donnez aujourd'hui en profitant des abattements ce que votre enfant ou petit-enfant recevra demain »

Par **Ségolène ROQUES**, directrice de l'Ingénierie Patrimoniale du Groupe Le Conservateur

Au-delà de ses vertus financières, la Tontine, associée à une donation. est un formidable outil permettant de transmettre des capitaux à ses enfants ou à ses petits-enfants, parfois mineurs, tout en planifiant dans le temps la disponibilité des sommes.

Complémentaire à l'assurance vie, qui demeure un excellent vecteur de transmission au décès de celui qui transmet, cette stratégie qui repose sur un don manuel avec la

charge pour le donataire d'investir en tontine sur une durée déterminée par le donateur a de nombreux atouts :

• sur le plan fiscal, les sommes sont souvent données en franchise de droits de donation car dans la limite des abattements légaux applicables (1) qui pourront se reconstituer pour permettre de transmettre à nouveau sans droits (2);

- sur le plan financier, cette période d'indisponibilité est une opportunité pour que les sommes se valorisent dans le cadre de la tontine;
- enfin, le donateur choisit la durée de placement pour la faire correspondre avec l'âge jugé approprié pour que le donataire ait la pleine disponibilité des sommes. En pratique, cela

peut correspondre à la majorité de l'enfant, la fin de ses études, l'acquisition d'une résidence principale etc. Il est possible de prévoir également des flux annuels réguliers de revenus pour l'enfant, grâce à la tontine à échéances en cascade.



(1) 100 000 € parent/enfant et 31 825 € grand-parent/petit-enfant auxquels peuvent s'ajouter, sous condition d'achat, les dons spécifiques de sommes d'argent. (2) Pour le calcul des DMTG, les abattements se renouvellent tous 15 ans, selon la réglementation actuelle.

Une fiscalité avantageuse

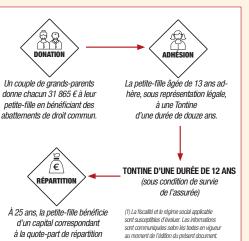
La donation préalable des sommes aux bénéficiaires permet d'utiliser de manière opportune les abattements existant en donation et favorisant la transmission anticipée du patrimoine. (1)

Une transmission contrôlée

Assortie d'un pacte adjoint précisant les conditions de réemploi, la Tontine permet aussi d'encadrer l'usage des sommes données.

Un patrimoine valorisé

Les sommes étant investies sur le long terme, la Tontine permet de bénéficier d'une gestion évolutive. qui privilégie le temps au risque.



Pour plus d'informations: Le Conservateur, 01 53 65 72 31

à la quote-part de répartition